

**LA JAUGE**

et

**LE COMITE TECHNIQUE**

# LE COMITE TECHNIQUE

a la charge de veiller au respect:

**De l'équité sportive et la sécurité, relative aux concurrents de l'épreuve.**

**Des règles de jauge, dont la conformité du matériel utilisé.**

**Il est composé d'un à plusieurs jaugeurs, et l'un en est le Président.**

# LA JAUGE

Elle, regroupe toutes les dispositions relatives à la

**conformité des équipements des voiliers et de leur équipage**, en vue de leur participation aux compétitions F.F.Voile ou World Sailing.

Ses règles sont définies par:

**les classes, des articles des RCV, et les RSO** pour les courses au large.

# **Deux types d'opérations caractérise la jauge**

**La certification,**

pratiquée hors compétition

**La jauge d'épreuve,**

pratiquée pendant la compétition

# la certification

consiste à:

**Effectuer le marquage de certification du matériel**, jugé en conformité avec les règles de jauge de la classe, et à les enregistrer.

C'est le **Mesureur de classe** qui réalise ces opérations

# La jauge d'épreuve

consiste à s'assurer que:

**le matériel utilisé sur une régates est conforme aux règles qui la régissent.**

Elle peut avoir divers formes, **selon la philosophie de la classe (série) et l'importance de la régates,**

allant de la déclaration sur l'honneur à la reprise de mesures partielles ou complètes de chaque matériel autorisé

# Principaux acteurs de la jauge

- Le Mesureur de classe
- le Mesureur Référent de la classe
- Le, la Jaugeur (e), (arbitre national fédéral)
- Le, la Président(e) de comité technique (jaugeur(e))

# Le Mesureur de classe

C'est un **technicien, expert**, désigné par la classe.

**Il certifie les matériels par un marquage** spécifique après un mesurage complet et précis

**Il établit les documents de certification** qui les accompagnent.



# **Le Mesureur Référent**

Ou chef mesureur, est agréé par la FFVoile.

Il est le responsable technique dans la classe où il officie.

**Il délivre les certificats de conformité des bateaux.**

**Le Mesureur ou Mesureur référent  
n'est pas un arbitre.**

Mais il peut être consulté en tant qu'expert par le Jury ou le Comité Technique au cours d'une épreuve.

# **Le ou la Jaugeur (e)**

**Est Arbitre Fédéral(e) National(e).**

Il a reçu une formation au même titre que les autres Comités, (Courses et Jury)

**La terminologie de jaugeur(e)**

Est celle qui encore définit la qualification.

# **Le Comité Technique (CT)**

est composé d'un ou plusieurs jaugeurs désignés CCA

**Le Président du comité Technique,**

est un jaugeur désigné parmi eux, les autres membres sont **jaugeurs(es) ou comité adjoints.**

**Le comité technique fait partie de l'Equipe d'arbitrage.**

A ce titre, il informe les autres Comités de ses intentions, afin de s'assurer qu'elles sont compatibles avec leur propre organisation de fonctionnement.

# REMARQUES

Les rôles entre le jugeur et le mesureur ont été définis, pour raison d'équité, afin que l'un ou l'autre ne puisse **pas être à la fois juge et partie.**

Un mesureur (si jugeur), d'une classe participante **ne peut pas être Président du Comité Technique**

mais il peut être désigné comme adjoint au comité.

# LA JAUGE d'ÉPREUVE

Elle s'effectue en quatre temps

→ Très avant l'épreuve

→ Juste avant l'épreuve

→ Pendant l'épreuve

→ Après l'épreuve

# **Très avant l'épreuve**

**Le président du CT contacte le responsable de la classe, pour définir les contrôles à effectués et leurs modalités.**

**Il contact l'organisateur et l'informe de ses intentions de jauge, lui fournit la liste de ses besoins (gens et matériel).  
Il voit avec lui les éventuels problèmes de faisabilité.**

**Il participe à la rédaction des IC**

**De ce fait, il peut déjà avoir un premier contact avec d'autres arbitres désignés.**

# **Jauge juste avant l'épreuve**

**Le CT** l'effectue soit par auto déclaration (fiche de conformité), ou par des contrôles et marquages de validation d'épreuve, sur le matériel choisi pour la régates.

**Il vérifie la validité des certificats des bateaux.**

Il s'assure de la conformité du matériel proposé, reprend 2 à 3 mesures, ou la totalité en fonction du niveau de l'épreuve.

**Il fait établir les demandes de dérogations,** avec justification, et affiche celles accordées.

# **Jauge pendant l'épreuve**

**Le C.T fait ses contrôles à terre et sur l'eau,**  
par vérification des marquages d'équipements,  
mesurage, pesage et autres contrôles d'éléments.

**C'est le C.T qui décide de ses contrôles,**  
soit par sondage, demande d'autres Comités,  
ou éventuelles suspicions.

Il fait un rapport de ses contrôles et l'affiche au  
tableau officiel.



# Jauge pendant l'épreuve (*suite*)

Le C.T assure la procédure de changement de matériels endommagés.

En cas d'infraction;

**Le C.T porte réclamation auprès du jury.**

Le C.T peut être missionné par le Jury pour un constat de dommage sur des bateaux en instruction.

# **Après l'épreuve**

## **Il débrieft avec l'organisateur**

sur les points, positifs, améliorables ou absents, et leurs prises en compte pour une organisation future.

## **Il remplit son rapport de jauge**

à destination de la CCA, comme tout arbitre désigné.

## **Il peut faire un rapport à la classe,**

ou il y consigne les points judicieux à lui signaler.

# FIN DE L'EXPOSE

L'heure est à présent aux éventuelles questions, ce auxquelles je répondrai avec plaisir

Yves COIGNET

Jaugeur Fédéral National Formateur